

**CIRCULAIRE N° 1720 /MPMB/DGD/DRC DU 05 JUIN 2015****(DIFFUSION GÉNÉRALE)**

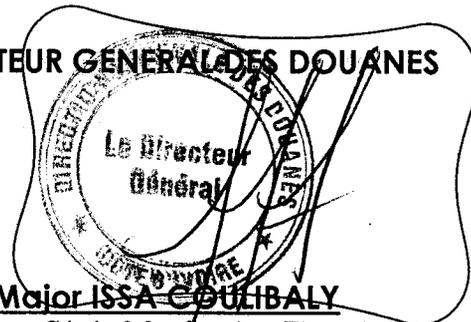
**Objet :** Commissionnaire en douane agréé,  
habilité à dédouaner les boissons alcooliques,  
les tabacs et cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes est étendue à la société **LOGITRANS**.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

**Ampliations**

- MPMB/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. s/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- LOGITRANS
- Toutes Directions Douanes

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES****Colonel Major ISSA COULIBALY**Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National